Trente-huitième Année — N° 8 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | DIMANCHE 8 JANVIER 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis
à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 7 JANVIER 1893

LE PRINCE KROPOTKINE
ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Au moment où les socialistes font effort pour se constituer en parti politique et s'introduire dans les différentes assemblées élues, il est piquant de voir ce que leurs frères ennemis, les anarchistes, pensent du suffrage universel. Le *Journal de Bruxelles* vient de publier, à cet égard, un curieux document : c'est une lettre du célèbre révolutionnaire, le prince Kropotkine, datée du 16 décembre dernier.

Après avoir déclaré qu'en conquérant le suffrage universel les travailleurs ont simplement conquis le droit de se donner des maîtres, Kropotkine essaye de montrer que, loin d'être le gouvernement des majorités, le suffrage universel impose la domination d'une infime minorité. En effet, il faut d'abord déduire de l'ensemble des citoyens, qui pourtant seront tous soumis aux lois communes, les femmes, les enfants et ceux qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas admis à voter.

De plus, le jour du vote, comme, en général, plusieurs candidats briguent les suffrages, l'élu ne peut être que le produit d'une minorité. Enfin, les élus une fois réunis, les opinions se divisent en groupes et sous-groupes innombrables. Qu'en résulte-t-il ? C'est que, « dans la pratique, ce sont des petits clans d'ambitieux qui, se tenant entre les partis extrêmes, décident du vote par l'apport de leurs voix a ceux qui leur offrent le plus d'avantages ». Et, sur ce premier point, l'écrivain anarchiste conclut ainsi :

« Si nous faisons entrer en ligne de compte les intrigues de couloirs, les tripotages, les calculs ambitieux, si nous faisons remarquer qu'avant d'être définitives les lois doivent passer devant une autre assemblée, le Sénat, qui, lui, est nommé par une autre catégorie d'électeurs, si nous tenons compte que le pouvoir législatif se compose de cinq cents et quelques députés et que chaque électeur n'en nomme qu'un, que sa volonté, par conséquent, entre pour moins d'un cinq centième dans la volonté générale, réduite encore par le vote du Sénat, nous finirons par nous apercevoir que la souveraineté individuelle est en quantité si infinitésimale dans la souveraineté nationale que l'on finit par ne pas la trouver au décantage. »

Mais ce n'est pas tout, et, suivant Kropotkine, le principal inconvénient du suffrage universel, c'est « de donner naissance au régne des nullités et des médiocrités ». En voici la raison :

« Les individus aux idées vraiment larges, vraiment intelligentes sont toujours en minorité. Le gros de la masse professe les idées moyennes qui ont cours; c'est elle qui fait la majorité, c'est elle qui choisira le député, qui, pour être nommé, se sera bien gardé de froisser les préjugés de ses électeurs, de heurter les idées reçues. Au contraire, pour arriver à grouper le plus de monde possible sur son nom, il aura fallu qu'il arrondisse ses angles, qu'il ait fait choix d'un stock de lieux communs pour débiter à ceux dont il convoite les suffrages. Pour ne pas les effrayer, il devra renchérir sur leur bêtise. Plus il aura été plat, médiocre et effacé, plus il aura de chances d'être élu. »

Le prince Kropotkine finit en proposant cette définition du suffrage universel : « Une peau d'âne vide et sonore ne renfermant que des sons sous les coups de ceux qui veulent la faire parler. »

A supposer que le suffrage universel offrit tous les défauts énumérés dans cette lettre, il serait aisé de prouver qu'en faisant ainsi son procès, on fait *a fortiori* le procès de l'anarchie elle-même. Car l'utopie anarchiste imagine un groupe d'hommes où chacun n'aurait d'autre règle que sa fantaisie individuelle; point de gouvernement, point de lois; donc les plus forts ou les plus nombreux seront fatalement les maîtres; si la masse est aveugle et ignorante quand elle vote, pourquoi serait-elle juste et raisonnable quand elle agirait sans aucun frein ?

La substitution de l'anarchie au suffrage universel pourrait-elle avoir d'autre résultat que de faire exercer directement par les individus, le pouvoir attribué à des mandataires; et si ces derniers sont bornés, ceux qui les choisissent ne le sont-ils pas, pour la plupart, encore beaucoup plus ?

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que, sous sa forme paradoxale et humoristique, le réquisitoire contient un fonds de vérité. Comme toutes les institutions humaines, le suffrage universel présente des imperfections et des dangers que sa puissance même peut rendre particulièrement redoutables.

Mais s'il est aisé de déclamer contre le suffrage universel, il suffit d'avoir un peu de sens philosophique et politique pour comprendre que c'est, dans nos sociétés modernes, une de ces inéluctables nécessités auxquelles on tente vainement de résister.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
DE ROUBAIX-TOURCOING EN 1892

Deux faits caractérisent la situation commerciale de Roubaix-Tourcoing : c'est d'une part un calme presque continu dans les transactions et, d'autre part, une uniformité relative dans les cours.

Cette appréciation que nous donnions de l'année commerciale 1888, nous pouvons la répéter en l'appliquant à 1892.

En effet, l'année qui vient de s'écouler, assez terne comme allure générale des affaires, n'a donné que des résultats médiocres, et elle ne peut, à aucun titre, être classée parmi les périodes prospères qui se font, hélas, de plus en plus rares.

Suivant notre habitude nous passerons en revue chacune des principales branches du commerce et de l'industrie de Roubaix-Tourcoing, mais auparavant nous examinerons, à un point de vue plus général, la marche des affaires pendant les douze mois qui viennent de finir.

Vers la mi-Janvier la situation semblait vouloir prendre une tournure favorable. En fabrique, les livraisons s'effectueraient régulièrement, sans qu'il se remette cependant beaucoup de suppléments : mais on augurait bien de la prochaine saison en préparation. Dans le commerce de laines, on signalait quelques demandes surtout en bons peignés pour teinture.

Malheureusement, cette bonne impression était de courte durée. Février amène le calme dans toutes les affaires, et, comme conséquence fatale, une certaine faiblesse dans les cours. Les ventes en disponible sont assez restreintes, et la situation est d'autant plus tendue qu'une hausse, provoquée par Anvers, apparait au terme, hausse d'ailleurs qui n'a tenu que quelques jours.

En Mars, le marasme est la note dominante. Les transactions sont difficiles à cause de l'irrégularité et de l'instabilité des cours; acheteurs et vendeurs se tiennent sur la réserve. Toutefois vers la fin du mois on constate un léger réveil d'activité; la bonneterie et, un peu la fabrique font quelques approvisionnements.

L'animation et la bonne tenue des prix constatés à l'ouverture de la vente de Londres raniment la confiance. Dès les premiers jours d'Avril une plus grande activité se révèle. Les ordres se remettent plus facilement en fabrique. La consommation opère largement, ce qui engage les producteurs à relever assez sensiblement leurs prix. Mais après la première quinzaine, les affaires retombent de nouveau dans le calme et une réaction se produit fatalement dans les cours. Des demandes arrivent bien encore de l'étranger, mais la résistance à la baisse opposée par les détenteurs entrave, dans une certaine mesure, les transactions.

Arrivent alors les préoccupations politiques causées par le 1er mai et les élections municipales. En fabrique, on constate toujours une certaine hésitation pour les articles de la saison d'hiver qui menace d'être moins importante que la précédente, et, à une époque où tous les tissages devraient battre leur plein, les uns travaillent au jour le jour, les autres, sont incomplètement alimentés.

En mai, le calme persiste : la fabrique reçoit peu de commissions et par suite les achats de matières s'effectuent au jour le jour et pour les besoins immédiats.

Les prix des peignés ne sont guère que nominaux.

Juin s'ouvre sous des auspices meilleures. On note quelques affaires importantes dans la première semaine, mais le mouvement manque encore une fois de consistance, malgré la grande fermeté du marché de Londres. Ici apparait de nouveau l'antagonisme entre acheteur et vendeur : la fabrique, limitée dans son revient, ne peut pas payer des prix élevés, et d'autre part, le négociant n'arrive pas à produire dans des conditions vendables à cause de la cherté du brut. De plus en fabrique, la vogue se porte sur l'article fantaisie et délaisse le classique, c'est-à-dire l'article de grande production et par suite le grand consommateur de laines.

(*A suivre*). J. P.-L.

LES SCANDALES DU PANAMA

Le cas de M. Rouvier

Paris, 6 janvier. — On se souvient qu'à la tribune de la Chambre M. Ribot avait parlé en termes émus, des liens de solidarité et d'honneur qui l'attachaient à M. Rouvier.

Ces jours-ci, de son côté, M. Loubet, s'adressant à un rédacteur du *Petit Marseillais*, s'honorait d'être l'ami de l'ancien ministre des finances.

Nous croyons que ces beaux sentiments de nos deux ministres vont être soumis à une nouvelle et pénible épreuve.

Il nous revient, en effet, de bonne source, qu'une question sera posée prochainement à la Commission d'enquête par un de ses membres, et qu'elle entraînera une nouvelle comparution de M. Andrieux. Ce dernier produira alors des documents établissant contre M. Rouvier des inculpations nouvelles d'un ordre si grave qu'elles devront entraîner l'arrestation immédiate de l'ancien ministre des finances.

Le cas de M. Baïhaut

Paris, 6 janvier. — C'est la grosse question du jour : il est certain que les opportunistes se montrent plus affectés que jamais : ils se disaient que tout était en voie d'être terminé, et voilà encore un des leurs, et non des moins importants, mis sur la sellette. Pourquoi ? C'est ce que tout le monde se demande.

La première des versions qui devait sauter aux yeux, est la question du rapport Rousseau ; nous avons, en leur temps, reproduit les dires de certains à ce sujet.

M. Baïhaut était ministre des travaux publics; le rapport Rousseau, dont les conclusions que nous avons données *in extenso* étaient défavorables à la Compagnie de Panama, fut tenu secret et il n'en fut publié que des extraits soigneusement découpés.

La responsabilité de ce fait fut imputée à M. Baïhaut, qui s'en est constamment défendu.

Reprenant cette première accusation, on raconte aujourd'hui que la Compagnie aurait reconnu la complaisance dont elle bénéficia par un chèque de 300.000 fr., celui-là même que l'on a retrouvé dans les sept mille bons dont le bénéficiaire mystérieux parut avoir été Cornélius Herz.

Nous rapportons ce qui précède avec notre réserve habituelle, et comme un des on-dit en cours.

La Haute Cour

Paris, 6 janvier. — Nous ferons remarquer que si cette version se confirmait, le cas de M. Baïhaut relèverait de la haute cour.

Ce qui permet de prouver combien cette version est répandue, c'est qu'on a parlé au Palais-Bourbon pendant toute l'après-midi de la haute cour.

On sait en effet que les ministres, pour des crimes dans l'exercice de leurs fonctions, sont justiciables de la haute cour, c'est-à-dire par le Sénat érigé en cour de justice.

Si M. Baïhaut devait relever de la haute cour, il entraînerait avec lui non seulement M. Blondin, mais peut être d'autres personnages considérables.

Un député nous faisait remarquer que le directeur du journal qui avait reproduit les extraits du rapport Rousseau pourrait être impliqué dans l'affaire. Il pourrait en être également de même pour le président du conseil de l'époque.

Une deuxième version

Les faits que nous venons d'exposer remontent à 1886; mais, suivant une seconde version, les faits qui auraient amené l'arrestation de M. Blondin et la comparution devant le juge d'instruction de M. Baïhaut dateraient de 1888.

M. Blondin avait organisé au Crédit lyonnais un bureau de comptes spéciaux où il avait réussi à recruter, pour l'établissement auquel il était attaché, une clientèle choisie; il attirait des personnalités marquantes, en leur permettant de faire, dans son propre cabinet, toutes les opérations financières, sans être obligées de se mêler à la foule des clients ordinaires. Ce seraient là, et à l'occasion du Panama, que se seraient nouées, entre M. Blondin et divers personnages, des relations d'affaires encore mal définies, et sur la trace desquelles on aurait été mis par l'examen attentif de certains des 17.000 bons.

M. Baïhaut aurait été mêlé à ces trafics, prétend-on, et, moins prudent que certains autres, aurait laissé des traces qui auraient éveillé l'attention du juge d'instruction.

Il va de soi que dans ce cas M. Baïhaut ne serait plus justiciable de la haute cour.

Les contradictions de M. Baïhaut

Nous ne savons encore ce qu'il y a de vrai dans ce qui précède, mais il nous appartient de faire remarquer que M. Baïhaut, à la piste duquel s'étaient mis hier plusieurs de nos confrères, a répondu aux premiers qu'il n'avait pas le moins du monde été au Palais de justice, et puis, se ravisant, finissait par avouer aux derniers sa comparution. Mais, contrairement à ce qui a été raconté, il assurait que sa confrontation avec MM. de Lesseps et Blondin avait été fort calme.

Au dépôt

Cependant on rapporte, au Palais, que M. Franqueville, après l'interrogatoire de M. Baïhaut, lui aurait dit qu'il se voyait dans la nécessité de le garder et l'aurait fait conduire au Dépôt.

En même temps, il prévenait le procureur général qui en avisait le garde des sceaux.

Après un échange de conversation téléphonique avec le quai d'Orsay, M. Bourgeois prescrivit à M. Franqueville de surseoir à l'arrestation.

M. Baïhaut aurait été alors ramené du Dépôt au cabinet du juge d'instruction et on l'aurait fait sortir par une porte dérobée.

Nous disions hier soir, au sujet de l'arrestation de M. Baïhaut, que si elle n'avait pas eu lieu ce jour-là, il était possible qu'elle fût aujourd'hui un fait accompli.

L'opinion s'accentue cette après-midi que l'ancien ministre des travaux publics va être arrêté, à moins qu'il ne se dérobe par la fuite à cette éventualité.

Ce que nous pouvons ajouter, c'est que nous nous sommes présentés, à 4 h. 1/2, chez M. Baïhaut, rue Pierre Charron, où on nous a répondu que M. et Mme Baïhaut étaient sortis et qu'on ne savait pas quand ils rentreraient.

Emoi opportuniste

Nous disions tout à l'heure combien tout le monde onportuniste s'était ému de l'affaire Baïhaut. Tous suivent, avec la plus extrême attention, ce qu'on en dit, car ils craignent, avec quelque raison, dit-on, que l'incident ne s'arrête pas à M. Baïhaut, mais qu'il s'étende à d'autres personnages et ne devienne très gros.

L'un d'entre eux, qui nous faisait cette déclaration, sur un ton assez mélancolique, ajoutait toutefois : « J'espère que devant la gravité de cette piste, le gouvernement se hâtera de couper court et d'étouffer l'affaire. »

Le rôle de M. Blondin, dans toute cette affaire, est vivement discuté. Les uns prétendent qu'il était l'homme de confiance de M. Baïhaut, et que, par suite, l'incident resterait localisé à ces deux personnages : les autres, et c'est le plus grand nombre, estiment que M. Blondin aurait pu jouer, vis-à-vis des parlementaires, le rôle d'un autre Arton. De là, la crainte de nouvelles divulgations.

L'INSTRUCTION

Paris, 6 janvier. — Les commissaires de police aux délégations judiciaires se tiennent toujours en permanence à la disposition du parquet en attendant les missions spéciales que le juge, à la suite des faits que lui ferait découvrir son enquête, pourrait avoir à leur donner.

Mais jusqu'ici, dit la *France*, contrairement au bruit qui courait d'un conciliabule secret qui aurait lieu chez M. Rouher, procureur de la République, où auraient été mandés un certain nombre de commissaires de police, aucune opération n'a été faite.

Il est inexact que l'instruction doive être close le 10 janvier; elle ne le sera certainement pas avant la fin du mois, malgré les efforts véritablement prodigieux que fait chaque jour M. Franqueville pour activer la lourde tâche qui lui est confiée.

Le juge a entendu cette après-midi M. Fallières, ancien garde des sceaux, M. Devès, sénateur, M. Baïhaut, M. Hyeronimus Schmidt, signataire d'un chèque dont on ignore le véritable bénéficiaire, et enfin MM. Cottu, Sans-Leroy, Fontane et de Lesseps.

Les nouvelles arrestations

Le *Jour* annonce que de nouvelles arrestations sont imminentes.

Le *Paris* dit que cette nouvelle n'est nullement fondée et que l'on ignore, même au palais, ce qui a pu y donner origine.

On peut s'imaginer combien les bruits de prochaines et nombreuses arrestations, répandus au Palais-Bourbon dès la première heure et reproduits par des journaux du soir, ont excité d'émotion dans les couloirs.

On assurait que lundi, le chiffre des arrestations serait de onze, savoir : les dix sénateurs et députés, pour lesquels l'immunité parlementaire a été levée, et vraisemblablement M. Baïhaut.

On ajoutait que le juge, pour faire procéder à ces arrestations avait fixé lundi parce que, à cette date, tous les parlementaires seraient à Paris, et que l'on profiterait de ce que l'immunité parlementaire n'existait pas pendant les vacances.

Paris, 6 janvier. — D'après une version qui court au Palais, le ministère de la justice ne veut plus d'arrestation.

La situation ministérielle

Paris, 6 janvier. — Elle est bien telle que nous la donnions hier : à la merci du plus petit événement. On annonçait aujourd'hui la démission de M. Loubet, comme on l'a annoncé il y a deux jours et comme on annonçait celle de deux de ses collègues.

Tel ministre jette en pâture aux polémiques courantes le bruit de la démission de tel autre ministre que ses amis ou lui veulent débarquer. C'est le petit jeu familier de nos gouvernants qui se tirent ainsi mutuellement les uns sur les autres.

Le démissionnaire par persuasion reste, mais fait courir même bruit le lendemain sur son adversaire.

Nous le répétons, ce fragile édifice qu'on appelle le cabinet Ribot, ne tient qu'à un fil que lui-même, chose curieuse, n'est pas en puissance de rompre.

Pour montrer la situation respective, les membres du cabinet nous diront qu'après s'être violemment chamaillés pour Panama, les ministres, d'un accord tacite, ont résolu de ne plus s'occuper en conseil de cette affaire.

Trois des leurs, MM. Ribot, Bourgeois et Loubet se réunissaient jusqu'à ces derniers jours à l'issue de chaque Conseil avec M. Carnot, et prenaient seuls les résolutions qu'ils se bornaient à faire connaître à leurs collègues.

Mais depuis l'interview de M. Loubet, le triumvirat ministériel se réduit à deux ministres. M. Loubet a été « débarqué » de ce conseil suprême.

Maintenant, Panama est mené par MM. Ribot et Bourgeois, avec le concours de M. Carnot.

La Commission d'enquête au Parquet

Il vient d'être établi au petit parquet, tout près du cabinet de M. Franqueville, un bureau spécial réservé aux membres délégués de la Commission d'enquête.

Le juge d'instruction ne peut pas se dessaisir des pièces saisies dans les dernières perquisitions, mais il en donnera communication à la Commission d'enquête parlementaire dans le cabinet qui vient d'être aménagé au Palais.

Les travaux de la sous-commission

Paris, 6 janvier. — Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer sur les travaux de la sous-commission d'enquête.

Aujourd'hui, la sous-commission a interrogé MM. Bondet et Hiéronymus. Ce dernier, après son audition, s'est rendu chez le juge d'instruction, par qui il avait été mandé.

M. Bondet a mis à la disposition de la sous-commission tous les documents relatifs aux pétitionnements de 1886 et 1888 réclamant l'autorisation d'émettre des valeurs à lots. La sous-commission a acquis la preuve que ces pétitionnements avaient été organisés et payés par la Compagnie de Panama. Ceci se passait au siège de la Compagnie.

De retour au Palais-Bourbon, la sous-commission a rendu compte à MM. Brisson, président, et Mathé, secrétaire de la Commission d'enquête, de sa mission : il a été décidé qu'aucun témoin ne serait convoqué pour cette affaire.

Le sieur Pliquet, que la Commission devait interroger demain, et qui a touché des sommes considérables, quoique simple employé au journal le *Télégraphe*, ne se rendra pas à la convocation de la Commission. Celle-ci se réunira à quatre heures.

Le bruit de la démission de M. Loubet

Paris, 6 janvier. — La démission de M. Loubet n'est pas officielle. Le *Soir* se dit même autorisé à la démentir formellement.

L'X... de M. Andrieux

Paris, 6 janvier. — A l'affirmation de M. Andrieux que le mystérieux X... ne serait pas M. Herbette, M. Paschal Grousset, directeur de la *Bouche de fer*, a répondu par le dilemme suivant :

« Ou M. Andrieux a été systématiquement trompé sur ce nom, et la réserve laissée sur la liste communiquée par ses soins à la Commission d'enquête n'est pas de son fait : ou il y a deux personnages politiques placés exactement dans le même cas et ayant reçu un gros chèque du baron de Reinach, par l'intermédiaire d'un sieur Cloetat, employé de la maison Cahen, d'Anvers. »

M. Floquet

Paris, 6 janvier. — Dans son article de demain dans la *Libre Parole*, M. Drumont revient sur le rôle joué par M. Floquet, alors vice-président de la Chambre, dans le procès intenté jadis en restitution des donations arrachées au bey de Tunis, à Mustapha Ben-Ismaïl.

Ce dernier avait passé tous ses titres et droits à la Société Foncière de Tunisie, et, grâce à l'intervention de M. Floquet, une transaction fut acceptée par le bey et le collège Sadicki, poursuivant, après un double procès, du par la Société Foncière. M. Floquet avait fait, à cette intention le voyage de Tunis. La Société Foncière, moyennant des dépenses ou indemnités s'élevant à près de 1.800.000 fr. prit possession de domaines qui vaudront, dans quelques années, 80.000 millions.

M. Sans-Leroy

Paris, 5 janvier. — A propos des opérations faites par M. Sans-Leroy, il nous revient que l'ancien député, après avoir touché son gros chèque du Panama, prix de son revirement d'opinion, a placé cet argent au Crédit lyonnais. Peu après, il faisait lever toutes les hypothèques dont avaient été grevées ses propriétés de l'Ariège.

L'instruction

Paris, 6 janvier. — Il y a eu, avant dîner, au ministère de la justice, une conférence entre MM. Ribot, Bourgeois et Tanon. On ignore l'objet et le résultat de cette conférence, mais on paraît y attacher une certaine importance.

M. Franqueville a entendu aujourd'hui M. Fallières, sénateur, ancien garde des sceaux, qui prescrivit l'enquête Prinet ; M. Devès, sénateur inculpé, M. Schmidt, signataire du chèque Jules Roche : ce témoin refuse toute explication ; M. Baïhaut, député, ancien ministre, qui nie, paraît-il, énergiquement avoir reçu les sommes que M. Blondin déclare lui avoir versées, savoir :

500.000 francs en 1886, alors qu'il était ministre des travaux publics, et 500,000 francs en trois fois : une fois 100.000 francs, deux fois 200,000 francs en 1888.

Le juge d'instruction a entendu également les trois administrateurs du Panama, ainsi que MM. Sans-Leroy et Blondin.

Enfin, M. Franqueville entendra successivement toutes les personnes qui ont déposé devant la Commission d'enquête et la Chambre.

M. Baïhaut n'est pas encore arrêté et n'a pas filé. L'ancien ministre a été vu vers huit heures, chez lui, par un de nos confrères du *Gaulois*, auquel il a avoué que le juge d'instruction lui avait demandé s'il devait s'absenter.

Il s'attend à être questionné de nouveau, mais sa tranquillité ne s'en trouve en rien altérée.

En terminant, M. Baïhaut a dit qu'il avait passé toute la journée chez lui. Or, le fait se trouve démenti par l'interrogatoire que l'ancien ministre a subi aujourd'hui et dont nous avons parlé d'autre part.

Perquisitions à Toulouse

Toulouse, 6 janvier. — Trois perquisitions ont été faites ce soir chez trois notaires, chez le receveur de l'enregistrement et chez trois banquiers, au sujet des opérations d'argent effectuées depuis 1885 par M. Sans-Leroy.

Une manœuvre de M. Floquet

Plusieurs journaux publient une note relative à une prétendue réunion du bureau de la Chambre qui aurait pris la résolution de se représenter au grand complet. M. Floquet en tête.

C'est une manœuvre dirigée pour peser sur M. Casimir Périer. Le bureau ne s'est pas réuni.

M. Floquet et la Société foncière de Tun

Dans son article de samedi dans la *Libre Parole*, M. Drumont revient sur le rôle joué par M. Floquet, alors vice-président de la Chambre, dans le procès intenté en restitution des donations arrachées au bey de Tunis par Mustapha-ben-Ismaïl.

Ce dernier avait passé tous ses titres et droits à la Société foncière de Tunisie et, grâce à l'intervention de M. Floquet, une transaction fut acceptée par le bey et le collège Sadicki, poursuivant après un double procès du par la Société foncière. M. Floquet avait fait, à cette intention le voyage de Tunis. La Société foncière, moyennant des dépenses ou indemnités s'élevant à près de 1.800.000 fr. prit possession des domaines qui vaudront, dans quelques années quatre-vingt millions.

Le procès correctionnel

Cette après-midi, le secret a été levé pour MM. de Lesseps, Fontane et Cottu, qui doivent comparaître, devant la Cour d'appel.

Les défenseurs ont donc pu conférer avec leurs clients. Me Waldeck-Rousseau, avocat de M. Eiffel, assistait à cette conférence.

Il semble se confirmer que les inculpés MM. de Lesseps, Fontane, Cottu, Sans-Leroy et Blondin sont renvoyés dans la voie des aveux.

C'est M. Fontane qui a commencé, et les autres l'ont suivi. Ils semblent maintenant résolus à vouloir tout dire.

M. Blondin a choisi pour défenseur Me Laffter.

A propos de M. Blondin, il faut remarquer que si M. Baïhaut est traduit devant le Sénat siégeant comme Haute-Cour, M. Blondin sera entraîné par lui.

D'après les prévisions émises au parquet, le procès correctionnel devant la Cour d'appel que présidera M. Lovier, premier président, exigera six et peut-être huit audiences. Il n'y aura que trois audiences par semaine consacrées à l'affaire.

Le procureur général a déjà fait citer, dit-on, trente-un témoins à charge.

UN ARTICLE DE M. ANDRIEUX

Le *Figaro* publie sous forme de réponse à M. Magnard, un très intéressant article de M. Andrieux reprenant la thèse de M. Delahaye.

M. Andrieux dit qu'il n'a pas à faire connaître les noms du chèque Arton.

« Ce n'est pas, dit-il, que je ne les connaisse : mais si vous les condamner, j'aurais besoin de preuves décisives. C'est à la commission d'enquête, au garde des sceaux, qu'il appartient de les chercher. »

M. Andrieux fait remarquer en passant que les indications se rapprochent de celles de M. Delahaye, puisées, cependant, à une source différente.

L'ex-préfet de police rappelle ensuite l'affolement des régions gouvernementales, lorsqu'on annonça qu'Arton allait se constituer prisonnier. Pourquoi l'arrête-t-on pas ? Pourquoi ne s'empare-t-on pas de Mary Reynaud qu'un simple reporter a pu rejoindre ?

« Vous dites, cher monsieur, que lorsque l'on saura tous les noms, il y aura un véritable soulagement dans l'opinion.

» Je ne le crois pas, car vous aurez ensuite les fortunes de la guerre, les conventions avec les grandes Compagnies, l'accaparement, la conversion des obligations tunisiennes, le rachat des chemins de fer et la construction du réseau de l'Etat.

» Vous savez bien que depuis douze ans, il ne s'est fait une seule grande entreprise où les pouvoirs publics aient eu à intervenir sans que les entrepreneurs ou banquiers aient à faire la part de la corruption.

» Il n'y aura de soulagement lorsque tout l'opportunisme sera brisé. »

M. Andrieux termine ainsi :

« Cher monsieur, je vous salue en vous convianquant pousser avec moi le cri national qu'il faudra désormais écouter, debout et chapeau bas : « A bas les voleurs !

Une réunion antisémitique orageuse à Paris
INCIDENTS TUMULTUEUX

Paris, 6 janvier. — La réunion du Tivoli-Wauxhall donné lieu à une énorme manifestation policière.

Bien avant huit heures, de nombreux agents s'installaient la rue de la Douane et se postaient dans les rues adjacentes, la rue de l'Entrepôt, le quai de Valmy.

Dans les locaux de la douane se trouvaient également de nombreuses forces de police, prêtes à sortir au premier signal.

En face de la porte du Tivoli, une trentaine d'agents sont massés. La rentrée s'effectue sans encombre, et la foule de 3000 personnes environ s'engouffre dans ce vaste local. M. de Morès est déjà arrivé, ayant à ses côtés Guérin, Vallée, et le commandant Biot.

Par acclamations, sont nommés présidents d'honneur MM. Drumont et Rochefort. On crie : « Vive Drumont ! bas les Juifs ! »

Sur l'estrade, on remarque le commissaire de police Giron, ceint de son écharpe. l'oreille attentive, l'œil éveillé. Il épie les moindres mouvements, et note, sur son carnet, les passages des discours qui se succèdent.

Sa présence inattendue semble gêner les orateurs qui restent bien loin des violences auxquelles ils nous avaient habitués.

M. de Morès commence par déclarer que dans la campagne qui va s'ouvrir il ne sera candidat à aucune élection, et qu'il ne prendra que des postes de combat.

Il expose ensuite son système sur l'organisation du crédit populaire qu'il faut enlever aux banquiers. Rouvier et aux Vlasto.

« A bas les voleurs, à bas les voleurs », crie fréquemment la salle.

Les orateurs ont insisté sur la nécessité d'établir une organisation du parti sur une base internationale, la suppression des ouvriers, le suffrage universel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc.

Finalement le congrès a adopté un ordre du jour maintenant le programme arrêté en 1890 et l'obligation pour tous les membres d'amener de nouveaux adhérents.

La prochaine séance aura lieu dimanche.

Les grèves de mineurs

Gelsenkirchen, 7 janvier. — Dans la grande réunion qu'ils ont tenue ici, hier, les mineurs ont décidé, non seulement de commencer la grève à partir de lundi, dans le bassin de la Ruhr, mais encore de soutenir les revendications de leurs camarades de la Sarre.

Une seconde réunion aura lieu dimanche dans laquelle on prendra des résolutions définitives.

Les troupes se tiennent prêtes pour lundi pour parer à toute éventualité.

Un incendie monstre en Angleterre

Liverpool, 7 janvier. — Le feu a pris hier soir dans un pâté de maisons de six étages, dans Junther Street, qui servait d'entrepôt principalement pour les cotons américains. Le feu gagna deux entrepôts voisins et, vers après-midi, l'incendie s'était considérablement développé. Vers midi, un mur s'étant écroulé, trois pompiers furent ensevelis sous cinquante tonnes de maçonnerie; ils ont été retiré vivants. Les dégâts sont évalués à plusieurs de six millions de francs.

Une incroyable histoire. — Une victime des terroristes
Billet trouvé sur le cadavre

New-York, 7 janvier. — On a trouvé, à Ishpenny, le cadavre d'un nommé Arnal Sherman, et, sur le cadavre, un billet ainsi conçu :

« Si je tombe victime d'un assassin, n'en accusez pas les terroristes de Paris; j'appartiens à cette association dont j'ai violé les règlements, et j'ai pris la fuite, il y a depuis dix ans, l'un de ces terroristes me suit partout comme mon ombre. »

Un certain Murray aurait été arrêté et aurait avoué le crime et confirmé l'histoire posthume de la victime.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

7 janvier

Toujours même situation à Roubaix-Tourcoing et à Anvers. Leipzig est soutenu.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripiement métal, **Edouard Delfretin**, 15, rue Plutarque.

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts, de la fabrique **Théodore Véron**, papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
94 14	4 0/0	....	....	94 40	94 30	
105 50	3 1/2 0/0	....	....	....	....	
90 10	Italien	....	....	90 22	90 05	
3770 ..	Banq. de France	....	....	3775 ..		
455 ..	B. d'Escompte	....	....	455 ..	455 ..	
616 ..	Banq. de Paris	....	....	621	615	
940 ..	Crédit Foncier	....	....	940 ..	930 ..	
735 ..	Créd. Lyonnais	....	....	743 ..	730 ..	
125 ..	Crédit Mobilier	....	....	....	125 ..	
1460 ..	Lyon	....	....	1473 ..	1470 ..	
1805 ..	Nord	....	....	....	1845	
....	Panama	....	....	....	18	
2357	Suez	....	....	2383 ..	2355 ..	
....	Rio	....	....	....	1387	
....	Autrichiens	....	....	....	621	
....	Lombards	....	....	....	20 ..	
125 ..	Nord Espagne	....	....	....	107 ..	
168 ..	Saragosse	....	....	....	170	
612 ..	Méridionaux	....	....	....	610 ..	
....	Métaux	....	....	....	....	
496 25	Egypte	....	....	....	487 50	
94 3/4	Hongrois	....	....	95 7/16	95 5/16	
20 97	Turc	....	....	21 10	21 ..	
562 81	Banq. Ottomane	....	....	566 25	563 12	
60 7/8	Extérieure	....	....	61 ..	60 9/16	
393 75	Rio-Tinto	....	....	395 75	392 50	
115 ..	Tharsis	....	....	115 ..	115 ..	
22 1/2	Portugais	....	....	....	21 9/16	
.. ./.	Consolidés	....	....	....	....	
.. ./.	Russe 1880	....	....	....	....	
95 25	Russe consolidé	....	....	....	95 15	
76 75	Russe nouveau	....	....	....	77 ..	
....	Donc d'Autriche	....	....	./...	....	
382 ..	Dynamite	....	....	....	....	
....	3 0/0 nouveau	....	....	....	....	
117 50	Alpines	....	....	....	120 ..	
98 ..	Câbles	....	....	....	102 ..	
65 40	Russe Orient	....	....	65 35	65 35	
....	Priorités	....	....	....	....	
68 ..	Mobilier espag.	....	....	67 ..	67 ..	
....	3 0/0 amortiss.	....	....	....	....	
....	C. d'Esc. nouv.	....	....	....	....	
....	Générale	....	....	....	....	
....	Est	....	....	....	....	
....	Lyon (obligat.)	....	....	....	....	
....	Midi	....	....	....	....	
....	Nord (obligat.)	....	....	....	....	
....	Orléans	....	....	....	....	
....	Ouest	....	....	....	....	
....	Anglais	....	....	....	....	
....	Autriche or	....	....	....	....	
....	Belge 3 0/0	....	....	....	....	
....	Ville d'Amiens	....	....	....	....	
....	Lille 1860	....	....	....	....	
....	Lil. 1868	....	....	....	....	
....	Ville de Lyon	....	....	....	....	
....	V. de Roubaix	....	....	....	....	
....	Fives-Lille (act)	....	....	....	....	
....	Téléphone	....	....	....	....	
....	Voitures 4 0/0	....	....	....	....	
....	Suez (obligat.)	....	....	....	....	
....	Cacérès	....	....	....	....	
....	Asturies	....	....	....	....	
....	Foncières 1885	....	....	....	....	
....	Rente Foncière	....	....	....	....	
....	Cacérès (act.)	....	....	....	....	
....	Est (oblig.)	....	....	....	....	
....	Midi (oblig.)	....	....	....	....	
....	Béthune	....	....	....	....	
....	Picardie	....	....	....	....	
....	Nord-Fut	....	....	....	....	
....	Ouest (act.)	....	....	....	....	
....	Orléans